



COMPTE RENDU

Commission Administrative Paritaire Locale des TSEF du SPAC

Le service parisien de soutien de l'administration centrale (SPAC) – sous-direction de la gestion des personnels relevant de l'administration centrale – a convié les commissaires paritaires le jeudi 28 janvier 2016 afin d'examiner les propositions d'avancement de TSEF et titularisations.

- ✚ **Ordre du jour** de la CAPL du 28 janvier 2016 compétente à l'égard des TSEF :
- Formalités d'usage du fonctionnement de la CAP (mot d'accueil de Madame la Présidente, désignation du secrétaire de séance).
 - Approbation du procès-verbal 24 juin 2015 ;
 - Avancement aux grades de technicien supérieur d'études et de fabrications de 2ème classe et 1ère au titre de l'année 2015 ;
 - Questions et informations diverses.

Cette CAPL a été présidée par Madame Agnès COLLO, Administratrice civile hors classe, sous-directrice de la gestion des personnels relevant de l'administration centrale du service parisien de soutien de l'administration centrale (SPAC).

Les commissaires paritaires ont lu une déclaration liminaire commune :

DECLARATION LIMINAIRE A LA CAPL DES TSEF Pour l'avancement de l'année 2015 du 28 janvier 2016

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,
les élus expriment leurs inquiétudes sur l'avenir des TSEF.

Nous dénonçons :

- La baisse des mesures catégorielles (promotion) ;
- le blocage du régime indemnitaire depuis 2010. ;
- le peu de postes ouverts au concours et à l'avancement vers les catégories supérieures ;
- des concours avec très peu de postes, soit un très faible taux de recrutement par concours ;
- le manque d'équité de traitement à l'avancement au sein d'un même corps en fonction de son mode de recrutement.

Autres constats :

- le vieillissement du corps des TSEF est un constat récurrent et le fort pourcentage de recrutement 4139-2 n'améliore pas la situation ;

- les taux pro-pro sont et se confirment au fil des années ;
- le faible nombre de TSEF1 promus IEF en 2015 (58) ne permet pas de libérer des droits à l'avancement dans le corps des TSEF.

CAPL :

- Nous constatons que les agents de la DIRISI SCOE et SICO ne font plus partie de cette CAPL. La perte de ses agents (25) impacte le nombre de poste à promouvoir et les possibilités d'avancement des agents concernés. En effet ; la variation du volume d'agent due à la création d'une direction amoindrie et de deux services centraux distincts influe sur le ratio pro/pro ;
- Nous souhaiterions que l'intégralité des agents soient classés, qu'à minima, chaque employeur propose un agent,
- Par rapport à l'égalité des chances et de traitement des agents : - les entretiens liés aux CREP sont parfois trop tardifs, les délais ne sont pas respectés par les organismes, - l'absence de CREP et/ou mémoire d'avancement pénalise l'agent.
- Face à une disparité des CREP et mémoires d'avancement, nous demandons une notation dans le respect du guide du notateur.
- Le mémoire de proposition rédigé en année N n'est pas en corrélation avec le CREP de l'année N-2. Il est difficile de travailler sur un mémoire de proposition N-1 et un CREP N-2.

Climat social :

- Les agents affectés au nouveau Balard nous font part de leurs angoisses dues aux nouvelles organisations, à l'éclatement des entités, et le manque de repère donne un sentiment de déstabilisation. Certains TSEF rencontrent des situations sociales de plus en plus délicates et complexes. Les agents sont assujettis à un risque plus fort de RPS ;

Régime indemnitaires :

- Nous avons des inquiétudes quant à la mise en œuvre du RIFSEEP notamment : -sur la réelle date d'application, - sur le calcul de la part fixe et de la part variable en fonction de quels critères (création de groupes de niveau ? niveau de responsabilité de la fiche de poste ?

Nous vous remercions pour votre attention.

**Les commissaires paritaires
CFDT, CGT, FO et UNSA-CGC**

Etait présent afin de vous représenter :

Sylvie CERVELLIN (TSEF1)
 Serge CONTE (TSEF1)
 Christophe ZIETEK (TSEF2)
 Sébastien PESCATORE (TSEF3)

Madame la Présidente a répondu partiellement à la déclaration liminaire ainsi qu'aux questions posées durant la séance :

Concours

La Présidente ne dispose pas d'informations, ni de dates concernant les concours à venir.

Climat social Balard

Le SPAC est bien conscient de la situation. Des groupes de travail multifonctionnels sont mis en place. Cependant, il revient à chaque entité de mettre en place un groupe de travail.

CREP

Pour Madame la Présidente, le CREP est un acte de management important, ce qu'elle rappelle régulièrement auprès des employeurs d'Administration Centrale. Il est important que les CREP soient réalisés de manière impeccable. Le CREP reflète le parcours des agents, ce sont des leviers de management important pour un RH.

Aspects Indemnitaires - Gel du point d'indice, PFR et RIFSEEP

Madame la Présidente indique que la PFR se met en place, les calendriers sont tenus. Les bascules de payes s'effectuent suivant le calendrier en place, et en avance de phase par rapport aux circulaires d'application en provenance de DRH MD qui arrivent souvent tardivement. L'administration

essaie de faire en sorte que les choses soient bien prise en compte.

Pour mémoire, le RIFSEEP est un régime indemnitaire qui se décompose en 2 parties :

- l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) payée mensuellement ;
- le complément indemnitaire annuel (CIA) qui correspond à l'engagement professionnel : il s'agit, d'une part, liée aux résultats.

L'IFSE est un complément indemnitaire pour une année non socié. Le CIA n'est pas acquit d'une année sur l'autre. L'IFSE évolue, en principe à la hausse lors :

- des avancements de grade,
- des mobilités, fonctionnelles ou géographiques, à minima tous les 4 ans.

Questions Diverses

- **Les commissaires demandent une attention particulière quant à la date de sortie de l'arrêté de nomination des agents :** En effet, il est demandé à ce que la date de l'arrêté ne pénalise pas les agents partis en retraite.

- **Les commissaires demandent une attention particulière quant à la rédaction des dossiers et une égalité de traitement au profit de l'ensemble des agents :** Il est constaté certains dossiers qui dérogent à cette règle.

- **La Présidente est interpellée sur les calendriers à venir des CAPL :**

Le calendrier est en ligne dans la rubrique « Métiers ».

2016 : La prochaine CAPL prévisionnelle est annoncée pour le 24 juin 2016. L'avancement au titre de l'année 2015 y sera traité.

Avancement au choix TSEF 1

Par arrêté du 23 septembre 2014, le taux de promotion au grade de technicien supérieur d'études et de fabrications de 1^{ère} classe au titre de l'année 2015 est fixé à 9%. La répartition des postes entre les voies d'avancement au choix et par examen professionnel a été réalisée par la DRH-MD (39 avancements par la voie de l'examen professionnel et 116 avancements au choix à répartir entre les différentes commissions administratives paritaires locales). Ainsi le calcul effectué par DRH-MD ouvre droit à 10 postes pour la CAPL relevant de la compétence du SPAC répartis comme suit :

Avancement pour l'accession au grade de TSEF de 1^{ère} classe du Ministère de la Défense au titre de l'année 2015	
Autorité d'emploi	Répartition
DGA	2
DICoD	1
DRH-AT	3
DRM	1
SDBC	1
SGA	2

Pour information, sur le tableau d'avancement de l'année 2015, l'âge moyen des agents inscrits est de 47 ans, avec une ancienneté moyenne de 26 ans et 5 mois de services, 8 ans et 4 mois dans le grade, 12 ans et 5 mois dans le corps.

Avancement au choix TSEF 2

Par arrêté du 23 septembre 2014, le taux de promotion au grade de technicien supérieur d'études et de fabrications de 2ème classe au titre de l'année 2015 est fixé à 12%. La répartition des postes entre les voies d'avancement au choix et par examen professionnel a été réalisée par la DRH-MD (40 avancements par la voie de l'examen professionnel et 119 avancements au choix à répartir entre les différentes commissions administratives paritaires locales). Ainsi le calcul effectué par DRH-MD ouvre droit à 11 postes pour la CAPL relevant de la compétence du SPAC répartis comme suit :

Avancement pour l'accession au grade de TSEF de 2^{ème} classe du Ministère de la Défense au titre de l'année 2015	
Autorité d'emploi	Répartition
Cabinet du Ministre	1
DRH-AT	5
DRM	2
SGA	3

Pour information, sur le tableau d'avancement de l'année 2015, l'âge moyen des agents inscrits est de 45 ans, avec une ancienneté moyenne de 23 ans et 5 mois de services, 5 ans et 4 mois dans le grade et dans le corps.

Réductions de temps de services accordées au titre de l'année 2014

Il ressort de l'article 7 de l'arrêté du 10 septembre 2012 relatif à l'entretien professionnel et à la reconnaissance de la valeur professionnelle des fonctionnaires et de certains agents non titulaires civils du ministère de la défense que :

« La répartition des réductions de temps de service pour les fonctionnaires prévue au chapitre II du décret du 28 juillet 2010 s'effectue annuellement, après avis de la commission administrative paritaire compétente, dans les conditions suivantes :

- 1° : 20% de l'effectif des agents du corps peuvent bénéficier de réductions égales à trois mois ;
- 2° : 30% de l'effectif des agents du corps peuvent bénéficier d'une réduction égales à un mois ;
- 3° : les agents ayant atteint l'échelon le plus élevé de leur grade ne sont pas pris en compte dans les effectifs mentionnés.

Il ne peut être attribué chaque année au même agent plus de trois mois de réduction ou de majoration de temps de service ».

Titularisation dans le corps des Techniciens Supérieurs d'Etudes et de Fabrications du Ministère de la Défense

Une demande de titularisation issue d'un recrutement « Loi Sauvadet » a reçu un avis favorable de la CAPL.

Prochaine CAPL : juin 2016

L'avancement au titre de l'année 2016 sera traité lors de la CAPL de juin 2016.